

Recours aux droits : la MSA rappelle qu'il existe des aides pour les demandeurs d'emploi

Info presse
16/04/2024

Pour faire face à des événements de vie telle que la perte de leur emploi, la MSA rappelle que les adhérents peuvent bénéficier d'aides et prestations sociales adaptées à leur situation.

[Le Revenu de solidarité active pour les demandeurs d'emploi et travailleurs aux faibles revenus](#)

Le RSA garantit un minimum de ressources en cas de baisse, d'absence ou de faibles revenus. Le montant de cette prestation versée par la MSA est calculé en fonction de la composition et des ressources du foyer. Outre l'apport financier, les bénéficiaires du RSA peuvent être accompagnés par un référent unique, dans la construction d'un projet professionnel et dans leurs démarches administratives.

[La Prime d'activité pour compléter ses revenus](#)

Complément de revenus, la prime d'activité s'adresse à tous les actifs assurés au régime agricole et leur permet de compléter leurs revenus. Elle est versée chaque mois par la MSA et son montant est calculé en fonction des ressources et de la composition du foyer de l'adhérent bénéficiaire.

[La Complémentaire santé solidaire \(CSS\) pour une prise en charge des dépenses en santé](#)

Versée par la MSA, cette prestation a pour but de payer les dépenses des personnes les plus modestes sous conditions de ressources. La Complémentaire santé solidaire donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. La Complémentaire santé solidaire inclut aussi des forfaits de prise en charge pour des prothèses dentaires, des lunettes, des aides auditives... Il n'est plus nécessaire d'avancer les frais de santé.

Comment les adhérents peuvent-ils savoir s'ils ont droit à ces aides ?

La MSA propose ses [Rendez-vous Prestations](#). Au travers de ce dispositif, les adhérents sont accompagnés par un conseiller MSA lors d'un entretien afin de vérifier qu'ils disposent bien de l'ensemble des prestations auquel ils ont droit.

Le site mesdroitssociaux.gouv.fr permet également à chaque adhérent d'évaluer, en quelques minutes, ses droits à 58 aides sociales. Il est destiné à tous, exploitant agricole, salarié, travailleur indépendant, sans activité, retraité ou encore étudiant.

Les assurés du régime général peuvent contacter leur [Caisse d'allocations familiales](#) (CAF) pour se renseigner ou bénéficier de ces prestations sociales.

Toutes les informations relatives aux prestations versées par la MSA ici :



Une campagne nationale pour le recours aux droits "Plus que des aides, un droit" est menée par la MSA depuis janvier 2023, notamment à destination des demandeurs d'emploi, des jeunes, des retraités et des familles pour leur faire connaître les prestations auxquelles ils peuvent potentiellement avoir droit.

A propos de la MSA

Avec 28,1 milliards de prestations versées à 5,2 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.

Au travers de son rôle d'amortisseur social du monde agricole, la MSA se mobilise contre le non-recours aux droits et invite ses ressortissants à solliciter les prestations auxquelles ils peuvent prétendre. Elle propose notamment ses Rendez-vous Prestations, afin de vérifier l'ensemble des prestations auxquelles les adhérents MSA ont droit.